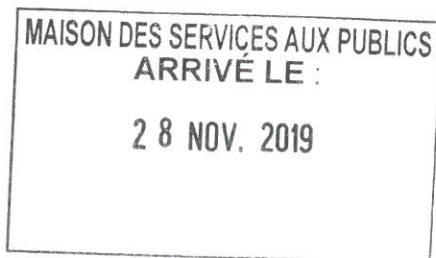
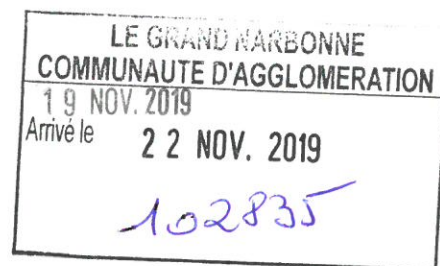




Carole DELGA
Ancienne ministre
Présidente

Montpellier, le



MONSIEUR JACQUES BASCOU
PRESIDENT
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND NARBONNE
12 BOULEVARD FREDERIC MISTRAL
CS 50100
11785 NARBONNE CEDEX

NOS RÉF. : 2019_10_28_SLR_CD/D19-07921

AFFAIRE SUIVIE PAR : Solen LE ROUX

CONTACT : solen.le-roux@laregion.fr

Tél. : +33 (0)4 67 22 78 64

OBJET : Avis de la Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée sur votre Plan Climat Air Energie Territorial

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 20 août 2019, vous sollicitez l'avis de la Région sur votre Plan Climat Air Energie Territorial, conformément à la Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015.

En application de la loi NOTRe, les futurs Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) se substituent à plusieurs schémas existants dont les Schémas Régionaux Climat Air Energie (SRCAE) qui constituent actuellement le cadre de référence en matière de planification climat air énergie.

La Région en sa qualité de chef de file dans les domaines de l'énergie, de l'air et du climat s'est engagée à devenir la première région à énergie positive d'Europe à l'horizon 2050. Son ambition est de couvrir 100% de la consommation d'énergie finale régionale par la production d'énergie renouvelable locale, en s'appuyant à la fois sur des mesures d'efficacité et de sobriété énergétique. En effet, pour atteindre cet objectif, il convient d'agir dès aujourd'hui pour diviser par 2 la consommation énergétique par habitant et multiplier par 3 la production d'énergie renouvelable au niveau régional. Ce scénario constitue le volet « énergie » du futur SRADDET auquel vous serez amené à faire référence dans le cadre de votre démarche.

La Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne est une des premières collectivités de la Région à avoir élaboré son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) conformément aux exigences de la Loi pour la Transition Energétique et la



HÔTEL DE RÉGION

Croissance verte, en lien avec le PNR de la Narbonnaise en Méditerranée. Ainsi, je tiens à vous féliciter pour le travail accompli depuis plus de deux ans, à saluer le niveau d'engagement de votre collectivité et la mise en place d'une démarche de concertation dynamique pour la définition des orientations de ce document.

Votre PCAET, en affichant la volonté de réduire fortement les émissions de gaz à effets de serre d'ici 2050 par la réduction de 38% des consommations d'énergies et par une multiplication par 3 de la production d'énergies renouvelables locales, contribuera à l'atteinte des objectifs inscrits dans la stratégie régionale Région à Energie Positive.

En mettant en place un plan de 15 actions s'appuyant sur la démarche Cit'ergie de votre collectivité - dont vous êtes d'ailleurs labellisés « CAP Cit'Ergie - vous affichez la volonté de couvrir l'ensemble du spectre des enjeux de la transition écologique et énergétique, ce qui est cohérent avec la stratégie Région à Energie Positive.

Des actions pour une mobilité sobre en carbone sont envisagées par l'aménagement d'aires de covoiturage perméables et végétalisées, en favorisant les modes actifs (plan vélo doté de moyens financiers), et en développant une mobilité décarbonée sur votre territoire. Ces actions sont cohérentes avec l'objectif inscrit dans la trajectoire Région à Energie Positive de réduire de 60% la consommation énergétique dans le transport d'ici 2050. Des actions sont également prévues sur la réduction des consommations d'énergie dans les bâtiments, notamment avec la bonification de 300€ par ménage de l'aide de l'ANAH pour la rénovation des logements et par la création d'une prime « Rénov' Habitat » pour inciter à la réalisation de travaux de rénovation pour les publics non éligibles aux aides de l'ANAH.

Il ressort également de vos travaux la volonté de réduire les consommations énergétiques de votre territoire par des mesures de sensibilisation pour faire évoluer les pratiques quotidiennes de la population (visites de réalisation de bâtiments exemplaires, groupe local d'ambassadeurs de la transition énergétique...). Au-delà de la question énergétique, votre PCAET aborde bien la gestion des déchets notamment via la mise en place d'un Contrat d'Objectif d'Economie Circulaire et la généralisation sur le territoire d'une alimentation saine, décarbonnée et locale (action « fruits et légumes locaux à l'école », ...). D'autre part, votre plan climat implique l'ensemble des acteurs du territoire en visant un public varié (les ménages, les entreprises, les agriculteurs, le jeune public, les communes, le parc naturel régional) par des actions ciblées. Ces actions sont cohérentes avec les objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets et son Plan Régional d'Action pour l'Economie Circulaire ainsi que le Pacte régional pour une alimentation durable en Occitanie.

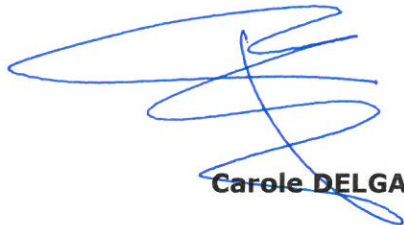
Concernant le développement des énergies renouvelables, les objectifs inscrits dans votre Plan Climat sont engageants, notamment par la diversité des filières que vous envisagez de développer : bois-énergie, éolien, photovoltaïque, biométhane. La Région porte des objectifs ambitieux en termes de développement de l'ensemble des filières renouvelables avec une multiplication par trois des productions régionales d'ici 2050. Sur l'ensemble des filières, je tiens à souligner le travail effectué pour aboutir à une charte qualité des énergies renouvelables, dans l'objectif de réaliser un zonage pour des projets répondant notamment aux enjeux de paysage et de biodiversité de votre territoire. Je note aussi votre volonté de planifier via votre cadastre solaire, le développement de cette filière en privilégiant les installations photovoltaïques en toitures et en ombrières.

Par ailleurs je constate que vous abordez également le développement des énergies renouvelables par une approche citoyenne qui s'inscrit ainsi dans une logique de développement local avec une candidature envisagée à l'Appel à

Manifestation d'Intérêt 2019-2020 porté par la Région et l'ADEME. Dans ce cadre, je vous invite à vous rapprocher des services de la Région pour connaître les modalités de candidature et de manière générale l'ensemble des dispositifs d'aide au développement des énergies renouvelables et des filières thermiques.

Votre Plan Climat répond aux exigences de la Loi TECV, constitué de documents structurés et pédagogiques, il témoigne de votre volonté d'agir pour la transition énergétique avec une cinquantaine d'actions envisagées. La mise en place d'une gouvernance partenariale impliquant les acteurs du territoire ainsi que la prise en compte des retours suite à la consultation publique et l'implication de l'équipe projet, apportent l'assurance d'une vision collective et partagée pour l'avenir énergétique et climatique de votre territoire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations distinguées.



Carole DELGA